Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260424-2026_29-DE

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 11 **Présents : 09** **Votants : 09**

Quorum : 6

Présents : BOUCLE SIRIEIX Christine, CHAMPION Thomas, GASCHY Isabelle, LEUENBERGER Susanne, LIVET David, POUTARAUD Pascal, ROUGIER serge, TOULOTTE Carole, VERRON Pascale ;

Excusés : BELMON Patrick, ORIAL Brigitte ;

Absents : -
Monsieur David Livet a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026.

2026/29 Changement de la porte de la salle polyvalente :

Le Maire informe le conseil que suite aux élections municipales, le Département de la Haute-Vienne, principal financeur des projets communaux, demande à ce que les demandes de subventions votées lors de la précédente mandature mais dont les travaux n'ont pas encore commencé soient confirmées par les nouvelles assemblées délibérantes en place depuis le 15 mars 2026.

Le Maire rappelle que par délibération 2025/68 du 14 novembre 2025, il a été décidé de changer la porte de la salle polyvalente, dit « foyer », qui est vétuste pour la somme de 5 499.29 € HT soit 6 599.15 € TTC pour une porte PVC finition alu et la pose. Il est prévu de solliciter 30% de financement au Département. Il a été également sollicité une aide de 30% à l'Etat au titre de la DETR. Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le renouvellement de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 09 voix pour, 00 contre, et 00 abstention :

- **confirme** la délibération 2025/68 du 14 novembre 2026 autorisant le remplacement des portes de la salle polyvalente (dit « foyer ») pour un montant de 5 499.29 € HT soit 6 599.15 TTC,
- **dit que** les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2026,
- **confirme** la demande de financement au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre des contrats territoriaux départementaux, une aide financière au taux de 30% pour un montant des travaux estimé à 5 499.29 € HT ;
- **confirme** auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la DETR, une aide financière au taux de 30% pour un montant des travaux estimé à 5 499.29 €HT (dossier déposé le 19 novembre 2025);
- **confirme** le plan de financement comme suit :

↳ subvention département (30 %)	1 649.79 € HT
↳ subvention DETR (30 %)	1 649.79 € HT
↳ autofinancement ou emprunt	2 199.71 € HT
	5 499.29 € HT

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260424-2026_29-DE

- **désigne** le maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président de séance ***Le Secrétaire de séance***

Transmis en Préfecture le 29 avril 2026, publié le 29 avril 2026.